



CHAMPIONNAT de FRANCE 2011

Division EXCELLENCE

DOUBLETTE Mixte

SPORT d'ENTREPRISE

Art. 1 - ORGANISATION ET LIEUX

Ce Championnat de FRANCE Sport d'Entreprise se dispute en DOUBLETTE Mixte.

Il est ouvert à tous les joueurs titulaires d'une licence F.F.B.S.Q. Bowling, avec autorisation pour jouer en Sport d'Entreprise (nom de l'entreprise et identification de la région).

Le nombre d'enfant et/ou de conjoint ne devra pas excéder 50% de l'équipe.

Il se déroule en 2 phases :

- o Phase régionale **29 et/ou 30 janvier 2011 / Date LIMITE**
- o Phase nationale les **12 et 13 mars 2011** / **32** équipes
à **POITIERS Buxerolles**

Art. 2 - LES EQUIPES ET LES REMPLACEMENTS

De la phase régionale à la phase européenne, chaque équipe ne peut utiliser plus de 3 joueur(se)s, **avec un maximum de 2 joueur(se)s par phase.**

Sont comptés dans les 3 joueur(se)s :

- les 2 joueur(se)s inscrits sur le bulletin d'engagement, même si un ou plusieurs d'entre eux ne participent pas
- aucun(e) joueur(se) ne peut faire partie de 2 équipes différentes, tout au long des différentes phases

Aucun(e) joueur(se) faisant partie d'une équipe qualifiée en phase nationale et n'ayant joué ne serait-ce qu'une seule partie en phase régionale, ne peut prétendre à jouer au sein d'une autre équipe qualifiée de la même entreprise (ou société).

Art. 3 - PHASES REGIONALES

A - Déroulement et Titre décerné

- L'organisation de chacune des phases est assurée par le Comité Sportif Régional Bowling et son délégué Sport d'Entreprise

- Chaque équipe dispute 2 séries consécutives de **4** parties chacune, avec décalage de pistes à l'issue de la première série
- Le titre de Champion de Région est attribué à la meilleure doublette à l'issue des **8** parties, dans la mesure où **3 équipes minimum** sont engagées dans chaque région
- Si une région administrative n'a pas un minimum de **3** équipes engagées, elle sera automatiquement rattachée à sa région sportive
- Si une région sportive n'a pas un minimum de **3** équipes engagées, elle sera automatiquement rattachée à l'inter région dont elle dépend

B - Date limite d'inscription (impérative)

- La date limite des inscriptions à la compétition est fixée par chaque ligue régionale

Art. 4 - PHASE NATIONALE

Elle est organisée par le Comité National Bowling.

A - Qualification

- Elle est réservée aux **32** équipes qualifiées de la façon suivante :
 - les équipes Championne de Région
 - les équipes qualifiées au prorata des équipes engagées dans chaque région administrative ou sportive, à l'issue des phases régionales

B - Déroulement et Titre décerné

- Chaque équipe dispute les éliminatoires en jouant 2 séries consécutives de 4 parties chacune, avec décalage de pistes à l'issue de la première série
 - Les **16** meilleures doublettes seront retenues pour disputer la demi-finale en jouant 1 série de 3 parties supplémentaires
 - Les **8** meilleures doublettes au terme de ces 11 lignes seront retenues pour disputer la finale en jouant 1 série de 3 parties supplémentaires
- Le titre national est attribué à l'issue des **14** parties cumulées
- Une récompense est attribuée aux meilleurs individuel et individuelle à l'issue des **14** parties cumulées

Art. 5 - ENGAGEMENTS

A - Bulletin (édité par le CN Bowling)

- Le capitaine d'équipe doit le remplir de façon complète et lisible, puis l'adresser au responsable régional de la compétition
- Il est accompagné d'un chèque de **30,00 €** par équipe et doit parvenir au Comité Sportif Régional par l'intermédiaire du délégué Sport d'Entreprise, avant la date limite d'inscription
- Il comportera **2** noms, ainsi que celui du remplaçant(e) éventuel(le)
- L'engagement d'une équipe comporte pour celle-ci, l'obligation de participer à toutes les rencontres pour lesquelles elle s'est engagée et/ou qualifiée, sous peine de sanctions

C - Frais

- Le montant des parties en phase régionale est à la charge de chaque équipe
- Le montant des parties en phase nationale est à la charge du CN Bowling
- Le forfait d'une équipe n'entraîne pas le remboursement des sommes versées

Art. 6 - FORFAIT, REPECHAGE ET DISQUALIFICATION

- o Les équipes qualifiées pour la phase nationale, sont tenues de confirmer leur participation ou leur forfait au plus tard le **13 février 2011**, auprès du responsable de la compétition
- o En cas de forfait, le CN Bowling procèdera au remplacement de l'équipe absente, par la première équipe éliminée de la région administrative, ou de la région sportive concernée
- o En cas de non respect du présent règlement, le CN Bowling peut être amené à disqualifier une équipe.

Art. 7 - CONTROLE

Tous les règlements de la F.F.B.S.Q. sont applicables à cette compétition.

Le CN Bowling se réserve le droit de toute modification au présent règlement, nécessaire au bon déroulement de la compétition.

Art. 8 - PHASE EUROPEENNE

Elle est organisée par le BOWLING EUROPEEN CORPORATIF.

A - Date et Lieu

- Championnat d'EUROPE
- du 1^{er} au 4 juin 2011 à WITTELSHEIM & BELFORT en FRANCE

B - Qualification

- Elle est réservée aux 3 équipes qualifiées de la façon suivante :
 - l'équipe Championne de FRANCE **2011**
 - les 2 autres équipes du podium
- Elles se présenteront dans la même formation ayant évolué durant la saison en cours du Championnat de FRANCE, avec un maximum d'une joueuse et d'un joueur

C - Déroulement et Titre décerné

- Éliminatoire : 3 séries de 3 parties chacune, non consécutives
ou 2 séries de 4 parties chacune, non consécutives
- Demi-Finale : 1 série de 3 ou 4 parties
- Finale : 1 série de 3 ou 4 parties
- Le titre européen est attribué à l'issue des 14, 15, 16 ou 17 parties cumulées

D - Frais

- Le montant des engagements de chaque équipe, est pris en charge par le CN Bowling

- Les dépenses d'hébergement de l'équipe Championne sont prises en charge par le CN Bowling
- Une indemnité de déplacement sera allouée à chacune des **3** équipes qualifiées, en fonction de son classement en finale nationale

E - Remarque

Les conjoint(e)s et /ou les enfants à charge, des catégories Cadet et Junior uniquement (copie du livret de famille obligatoire), sont autorisés à participer au Championnat d'Europe Sport d'Entreprise, sous réserve qu'il n'y ait qu'un seul élément par équipe.